

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets 2022

DELIBERATION

N° 2023_28

Nombre de membres

En exercice	24
Présents	18
Pouvoir	2

Votes

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation
03 octobre 2023

Secrétaire de séance
Jean-Louis ROCHUT

Le Comité syndical,

VU le décret 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets a été établi pour l'année 2022,

PREND acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets.

Le rapport sera adressé à chacune des 5 communautés de communes pour faire état à leurs conseils respectifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Président

Jean-Michel DEZELU

